

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 24.260 ODP

Objet : Autorisation d'occupation du domaine public et réglementation du stationnement et de la circulation rue des Jacobins.

Le Maire de la Ville d'Orthez,

Vu les articles L2212.1.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1974, livre 1, 4^e partie « signalisation de prescriptions »,

Considérant la demande de l'entreprise **EIFFAGE ROUTE SUD OUEST**, 234, rue Pierre Bérégovoy - 64300 Orthez, représentée par M. ZAPPINO Rémi, qui sollicite une autorisation d'occupation du domaine public, pour le compte de la C.C.L.O. (Communauté des Communes de Lacq-Orthez) **du lundi 05 août au lundi 25 novembre 2024**, pour une durée de cent treize (113) jours, afin d'effectuer des travaux de **démolition, terrassement, empiérement, pose de bordure et caniveaux, bétonnage sous pavés et pose de pavés**, rue des Jacobins à Orthez.

Considérant que le Maire doit prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues, voies, quais et places publiques,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Du **lundi 05 août au lundi 25 novembre 2024**, pour une durée de cent treize (113) jours, l'entreprise **EIFFAGE ROUTE SUD OUEST** est autorisée à occuper le domaine public, afin d'effectuer des travaux de **démolition, terrassement, empiérement, pose de bordure et caniveaux, bétonnage sous pavés et pose de pavés**, rue des Jacobins à Orthez.

Article 2 : Pour permettre ces travaux, le stationnement sera interdit au droit du chantier aux usagers autres que l'entreprise **EIFFAGE.ROUTE**.

Pendant la durée des travaux, il sera mis en place un **itinéraire conseillé et pose de panneaux** :

- à l'intersection de l'avenue du Corps Franc Pommiès et de la rue Saint Pierre ;
- de l'intersection de la rue Saint Pierre et de la Place Marcadieu.

La circulation sera fermée rue des jacobins selon la zone des travaux en cours (phase) :

Ces déviations s'appliquent durant toutes les phases des travaux :

- * **Route barrée** à l'intersection rue des Jacobins et bld des Pommes :
 - **Déviations** vers bld des Pommes ;
- * **Route barrée à 100 mètres**, à l'intersection de la rue du Général Ducournau et rue Daniel Lafore :
 - **Déviations** rue Guanille ;
- * A l'intersection de la rue Guanille et rue Daniel Lafore :
 - **Déviations** vers la rue du Viaduc et D817.

Phase 1 : Travaux situés au carrefour de la rue de l'Horloge et de la rue des Jacobins

- Du 05 au 30 août 2024,
- Du 21 au 31 octobre 2024.

- * **Route barrée** : à l'intersection de la rue Aristide Briand et de la rue de l'Horloge
- * **Route barrée à 100 mètres** : au niveau de l'intersection de la rue Moncade et rue des Capucins
 - **Déviations** vers rue des Capucins, promenade Gaston Phoebus.